

Le **Championnat Régional Pays de la Loire** se déroule lors d'une étape du Circuit Régional.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cavaliers : le championnat est réservé aux cavaliers licenciés en Pays de la Loire et répondant aux critères de participation précisés dans le règlement des compétitions.

Le cavalier devra opter pour une seule catégorie et ne pourra en changer au cours du Championnat. Il peut néanmoins participer aux autres épreuves du concours.

Les cavaliers ayant plusieurs chevaux dans le concours devront faire la déclaration auprès du jury du cheval et du niveau de Championnat auquel il souhaite participer. A défaut, le premier cheval dans le premier niveau sera retenu.

Le changement de cavalier est autorisé, sous réserve qu'un cavalier ne concoure qu'une seule fois sur une seule épreuve.

Chevaux : Le Championnat est ouvert à tout cheval ou poney, inscrit sur la liste des chevaux de sport et devra être à jour des vaccins obligatoires. Un contrôle du livret signalétique pourra être effectué. Les chevaux seront autorisés à loger en dehors du site du déroulement du Championnat.

Le changement d'équidé est possible dans les conditions suivantes : Il doit être déclaré auprès du Jury 30 minutes avant la 1ère manche du championnat. L'engageur doit avoir vérifié que l'équidé remplaçant est qualifié pour le championnat auquel il va participer sous peine de disqualification.

PROGRAMME DES EPREUVES

Le Championnat se déroule sur les 4 divisions Amateur : Am3 – Am2 – Am1 et AmElite.

Le championnat se déroule obligatoirement pour chaque catégorie sur deux épreuves : Préliminaire et Grand Prix avec le même couple cheval/cavalier.

Les résultats de ces deux épreuves seront cumulés en prenant en compte la moyenne générale (en %) de chacune de ces épreuves. En cas d'ex aequo, le résultat de la deuxième épreuve prévaudra.

ENGAGEMENT

Chaque épreuve est récompensée individuellement dans le cadre du concours. Une remise des prix spécifique aura lieu pour le championnat Pays de la Loire (podium avec les 3 premiers).

La présence du cavalier en tenue est obligatoire sous peine de disqualification (Art 9.3 du règlement des compétitions – dispositions spécifiques Dressage). Les cavaliers ne pourront pas se faire représenter pour recevoir les cadeaux du championnat.

Les cas non prévus dans ce règlement seront étudiés par la commission de dressage du comité régional d'Équitation et/ou son président.

Anne-Claire Grison - Directrice -06.20.33.10.16 - communication@paysdelaloire.ffe.com ou
Sylvie Château - référente dressage 06.25.80.78.35 - sylvie@chateau-gaubert.com

D r e s s a g e - C R E P a y s d e l a L o i r e